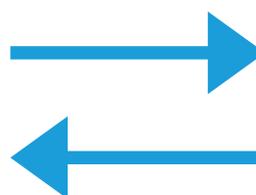


La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Établie en 1949 par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour fournir des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres avantages à son personnel et au personnel des organisations affiliées. Un régime de retraite à prestations déterminées, indépendant du rendement ou de la longévité, mais basé sur une formule calculée définie.



25
ORGANISATIONS
AFFILIÉES



24
ACCORDS DE
TRANSFERT

Une Caisse en pleine croissance

83,988
PRESTATIONS PÉRIODIQUES

+2% par rapport à 2021



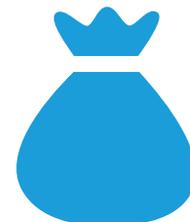
**pour une valeur annuelle
de \$3.13 milliards**

143,612

PARTICIPANTS

+4.6 % par rapport à 2021

**Total annuel des contribu-
tions versées par les em-
ployés et les employeurs:
\$3.12 milliards**



Au date 31 décembre 2022.

La Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Administratrice des pensions, un comité des pensions du personnel pour chaque organisation membre et un secrétariat pour chacun de ces comités.

Le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les investissements de la CCPPNU supervise les investissements effectués par le Bureau de la gestion des investissements.

Distribution des pensions efficace

93.3%*

des dossiers de droit à prestations initiaux étaient traités en maximum 15 jours



100%*

des paiements de prestations périodiques émis dans les temps

*En 2022.

Une Caisse solidement financée

VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS

\$84.4 milliards**



RATIO DE FINANCEMENT

117%***

Le ratio de financement actuel est obtenu en divisant la valeur des actifs par la valeur actuarielle du cumul des prestations dues.

Un ratio dépassant 100% signifie que la Caisse se trouve dans une position solidement financée.

**Au date 30 juin 2023. Ce chiffre n'a pas encore été audité.

***Au date 31 décembre 2021.

Stratégie 2021-2023

Simplifier l'expérience des clients



Moderniser les services des pensions



Un fort réseau de partenariat mondial

